



**Compétence nationale pour les constats**

**Michel UZEL**  
**Xavier REYNAUD**  
**François BOUVEROT**  
**Eric CHEZEAUBERNARD**  
**Florian UZEL**  
**Alexandre REYNAUD**  
*Commissaires de Justice Associés*

N° SIRET : 808 045 629 00017  
APE : 6910 Z  
RCS : 808 045 629

---

## PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

---

Première expédition

Référence : 351131 / 02

**L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS ET LE VINGT TROIS MARS À DIX HEURES QUARANTE CIND**

À la requête de :

L'association "CONFRERIE EDEN PORC", Association, ayant son siège social, 774 Route de Beaucaire à 69700 LOIRE SUR RHONE, poursuites et diligences de son Président en exercice MR SIGAUD Pascal, domicilié en cette qualité audit siège social,

Laquelle m'expose :

Que l'association requérante organise le 19 Juin 2023, un concours culinaire visant à récompenser le "Meilleur Saucisson" sur la base de 3 catégories de participants.

Qu'à ce titre un règlement a été rédigé afin de déterminer les conditions de participation exigées pour l'ensemble des candidats audit concours, les modalités de réception des produits en concours, de déterminer la composition du Jury, les modalités de computation des votes ainsi que l'élection des primés pour les 4 Trophées à savoir EDEN PORC D'OR; EDEN PORCD'ARGENT; EDEN PORC DE BRONZE et LE PRIX SPECIAL DE LARAG.

Qu'à toutes fins utiles et pour la sauvegarde de ses droits, me requiert à l'effet d'être dépositaire dudit Règlement "Trophée EDEN PORC du Meilleur SAUCISSON".

Ceci étant exposé et déférant à cette réquisition,

Je, Maître CHEZEAUBERNARD Eric, Commissaire de Justice associé au sein de l'étude SELARL CHEZEAUBERNARD & Associés, sise à Neuville sur Saône, 12 avenue Burdeau,

### **CERTIFIE**

Avoir rédigé avec le concours de Monsieur SIGAUD Pascal, Président de l'association "CONFRERIE EDEN PORC", le Règlement du "TROPHEE EDEN PORC du MEILLEUR SAUCISSON" dont copie est annexée au présent Procès-Verbal de Dépôt.

## Règlement Edition 2023

### Article n°1 : Organisateur :

L'association de la « Confrérie EDEN PORC » dont le siège social se situe 774 Route de Beaucaire à 69700 LOIRE SUR RHONE, représentée par son Président en exercice, domicilié en cette qualité audit siège social de la Confrérie, organise le 19.06.2023 le Trophée Eden Porc du Meilleur Saucisson.

### Article n°2 : Conditions de Participation :

Le Concours du Trophée Eden Porc du Meilleur Saucisson est ouvert à tous les salaisonniers, charcutiers de la région AUVERGNE RHONE ALPES, régulièrement inscrits au Répertoire des Métiers et ce quel que soit l'importance de leur entreprise artisanale. Le produit proposé doit être de fabrication exclusive du participant, il s'y engage par sa signature apposée sur le bulletin de participation.

Le saucisson présenté par chaque candidat devra être un saucisson sec, 100% pur porc embossé avec des boyaux naturels. Il devra être conforme en tout point aux codes et usages de la profession de charcuterie, de salaison et des conserves de viandes; de plus, il devra être en vente toute l'année.

### Article n°3 : Catégories de Saucisson en concours :

Le Concours du Trophée Eden Porc du meilleur Saucisson comportera 3 catégories de Saucisson :

- Le saucisson sec, pur porc, supérieur.
- La saucisse sèche, pur porc, supérieure.
- La rosette supérieure, fuseau supérieur.

Correspondant aux codes des usages des salaisons.

### Article n°4 : Candidatures pour le concours

La réception des candidatures aura lieu jusqu'au 26 Mai 2023 au plus tard par inscription par mail sur le site en ligne [www-concours-saucisson@edenporc.fr](mailto:www-concours-saucisson@edenporc.fr), par courrier postal, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse mentionnées çï-après :

**STEF Transport - Concours Eden Porc 8 Rue Necker ZI Verpilleux 42000 SAINT-ETIENNE** ou par mail (dossier PDF) adressé à l'adresse internet mentionnée ci-après : [concours-saucisson@edenporc.fr](mailto:concours-saucisson@edenporc.fr); La société STEF Transport étant le Partenaire Officiel de ladite Opération TROPHEE EDEN PORC DU MEILLEUR SAUCISSON.

### Article n°5 : Dépôt des Produits en concours :

Après avoir dûment complété et signé son bulletin de participation en ligne lequel doit être intégralement complété des mentions obligatoires, sous peine de se voir éliminer encas de réponses manquantes ou mensongères, chaque candidat joindra à son envoi les échantillons suivants selon la Catégorie de Concours qu'il aura choisi à savoir :

- 5 échantillons pour la catégorie du saucisson sec,
- 5 échantillons pour la catégorie de la saucisse sèche,
- 3 échantillons pour la catégorie de la rosette supérieure,

le tout correspondant aux codes des usages de la charcuterie, de la salaison et des conserves de viandes.

Un droit d'inscription de 50 euros sera demandé pour chaque participation à la catégorie choisie, et sera cumulatif en cas d'inscription à plusieurs catégories.

La SELARL CHEZEAUBERNARD ET ASSOCIES, COMMISSAIRES DE JUSTICE, par le Ministère de Me CHEZEAUBERNARD Éric, sera dépositaire dudit règlement et en charge d'en garantir la pleine exécution.

Les horaires de dépôt des dossiers de candidatures devront respecter les Horaires d'ouverture au Public de la Société STEF Transport ci-dessus énoncée.

Une Etiquette d'envoi audit Trophée sera établie pour chaque participant selon modèle annexé au présent Règlement et un numéro d'ordre sera attribué par le réceptionnaire à chaque lot déposé, aucun signe distinctif ne doit apparaître sur le produit présenté pour chacune des catégories concourues sous peine d'être disqualifié d'office.

### **Le dépôt des échantillons doit être fait entre le 12 et le 15 Juin 2023.**

Je, Maître Eric CHEZEAUBERNARD, commissaire de Justice associé, serai présent lors de la réception de l'ensemble des échantillons pré-étiquetés au caveau du domaine CUILLERON YVES afin d'en garantir la traçabilité.

#### **Article n°6 : Trophées :**

Quatre Trophées seront décernés par catégorie concourue :

- 1er Prix : l'Eden Porc d'Or.
- 2e Prix : l'Eden Porc d'Argent.
- 3e Prix : l'Eden Porc de Bronze.
- 4e Prix : le prix spécial ARAG (Auvergne Rhône Alpes Gourmand) du Jury.

Le Comité d'Organisation se réserve le Droit de modifier ou d'ajouter un prix.

#### **Article n°7 : Déroulement du concours :**

Le concours TROPHEE EDEN PORC DU MEILLEUR SAUCISSON doit se dérouler le 19 Juin 2023, à CHAVANAY dans la Cuverie de Yves CUILLERON, vigneron de renom.

Une liste des candidats retenus pour chaque catégorie concourue sera établie par le Commissaire de Justice instrumentaire en charge de la régularité des opérations.

Le Jury sera composé de 21 Tables de 7 personnes, Présidé sous l'égide du Parrain et/ou de la Marraine désigné(e) par la Confrérie EDEN PORC; ledit jury sera sélectionné parmi :

- Des professionnels de la Gastronomie (meilleurs ouvriers de France, Chefs étoilés, Chefs célèbres ou émérites).
- De Vignerons et épcuriens reconnus et sélectionnés par le bureau de la Confrérie EDENPORC.
- Des membres Inscrits de la Confrérie "Eden Porc" à jour du paiement de leur cotisation annuelle au jour de la Finale dudit Concours.

#### **Article n°8 : Déroulement des Votes :**

Les produits concourant pour chaque catégorie, seront présentés en fonction du numéro d'ordre attribué par le Commissaire de Justice selon un mode opératoire laissé à la libre interprétation du Commissaire de Justice instrumentaire.

La liste des concourants avec leur numéro d'ordre correspondant, fera l'objet d'un procès-verbal déposé dans les minutes de l'Etude Commissaires de Justice la veille du jour de la Finale.

Chaque produit présenté en fonction de la Catégorie pour laquelle le candidat concourt, fera l'objet d'un vote par des membres du jury sus énoncé, selon une fiche de dégustation fournie au préalable aux votants.

Le candidat ayant remporté le plus de points au vote correspondant à la catégorie pour laquelle il concourt, remportera le Trophée objet dudit vote. En cas de vote ex aequo pour une même catégorie, l'avis du Parrain et ou de la Marraine de l'année en cours sera prépondérante.

Le décompte des votes et la remise des prix sera effectué sous contrôle du Commissaire de Justice membre de l'Etude de Commissaires de Justice dépositaire du règlement.

Un comité de Surveillance composé du Président de la Confrérie Eden Porc assisté de son secrétaire ainsi que du Parrain désigné pour l'opération annuelle en cours, aura toute latitude pour trancher des difficultés liées à l'organisation des votes ou de leur computation. Leur décision sera définitive et sans appel pour quelle que cause que ce soit.

Les candidats audit concours s'engagent à respecter scrupuleusement les conditions dudit règlement et à accepter les décisions du Jury ou du Comité de Surveillance et ce notamment en cas de difficultés survenues lors des opérations de vote ou de computation des fiches de résultat par catégories concourantes, et ce sous le contrôle du Commissaire de Justice instrumentaire.

#### **Article n°9** : Proclamation des Résultats :

La remise des Trophées attribués à chacun des candidats ayant remporté selon leur catégorie le 1er, 2ième, 3ième, 4ième Prix ou prix complémentaire (cf règlement supra) sera effectuée au cours d'une cérémonie effectuée dans le strict respect des conditions sanitaires.

Chaque Gagnant du Trophée correspondant à sa catégorie de participation, ne pourra faire valoir son Trophée vis-à-vis de sa clientèle ou des tiers que pendant la période comprise entre deux concours organisé par la Confrérie.

Par ailleurs, aucune utilisation du logo de la Confrérie Eden Porc à des fins commerciales ne saurait être autorisée sans l'accord express des membres de la direction de ladite confrérie.

#### **Article n°10** : Cas Fortuit ou Force majeure.

La Confrérie "Eden Porc" ne saurait être responsable pour quelque cause que ce soit, des empêchements ou conséquences dommageables consécutives à la réalisation d'un cas fortuit ou de force majeure, l'empêchant de procéder à la réalisation de l'ensemble des articles du présent Règlement.

Ledit Règlement déposé ce jour en les minutes de l'Etude CHEZEAUBERNARD ET ASSOCIES au N°12 AVENUE BURDEAU, 69250 à NEUVILLE SUR SAONE et sur le site de mon étude, <https://www.chezeaubernard.fr/> , de tout, quoi j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal de Dépôt, avec deux Annexes pour servir et valoir ce que de droit.

## Coût de l'Acte

Arrêté du 28 février 2020

Droit fixe	284,00€
Frais de déplacement	7,67€
<b>Sous-Total HT</b>	<b>291,67€</b>
TVA 20,00%	58,33€
<b>Total TTC</b>	<b>350,00€</b>

Le Commissaire de Justice  
soussigné

**Maître Eric Chezeaubernard**



